

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1366

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 33

À l'alinéa 80, supprimer le mot :

« maximal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.